Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Différent suite à une fuite de douche

Par Plume

Bonjour,

J'ai acheté une maison il y a un petit peu moins d'un an. Peu de temps après mon installation, je me suis rendue compte que la douche avait fuit jusqu'à "l'étage" (rez-de-chaussée) en dessous, faisant une marque et créant une légère fissure au plafond du rez-de-chaussée.
J'ai contacté mon assurance habitation qui m'a renvoyé vers le plombier qui avait fait la salle de bain en mars 2019 à la demande des anciens propriétaires car cela retrait dans le cadre de la garantie du plombier. (désolée si je n'utilise pas les bons termes juridiques) Le plombier m'a dit qu'il n'interviendrait pas (gratuitement) car les anciens propriétaires avaient acheté du matériel et que c'est ce qui est couvert par la garantie. Les anciens propriétaires m'ont confirmé avoir acheté quelques éléments dans une enseigne de bricolage, à la demande du plombier... Bref, après plusieurs appels au plombier, anciens propriétaires et assurance habitation, tout le monde se renvoie la balle et j'ai bien compris que le plombier n'avait pas l'intention d'intervenir. J'ai pris une assurance juridique mais plus tard et ils m'ont informé d'un délai de carence d'un an avant leur intervention (octobre 2021).
J'ai sollicité d'autres plombiers. Impossible de voir l'origine de la fuite (tout est carrelé dans la SDB), il faudrait donc casser une bonne partie pour accéder à l'arrivée et l'évacuation d'eau... sans compter les éventuels dégâts au rez-de-chaussée.

En discutant avec différentes personnes, on me dit qu'il est étrange que l'assurance habitation ne prenne pas en charge cela.

Je suis perdue, quels peuvent être mes recours dans cette situation?

Je vous remercie pour votre aide